

Séance du 05 juin 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : **UNIVERSITE - Restaurant universitaire - Convention financière avec le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)**

Monsieur LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les travaux concernant le restaurant universitaire, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne pour le compte de l'Etat, ont commencé en septembre 2007 et se termineront courant de l'été 2008. Le restaurant sera opérationnel lors de la rentrée universitaire 2008-2009.

Dans le cadre du financement de cette opération, la participation du CROUS, établie à hauteur de 950 000 € HT, correspond à l'ensemble des travaux liés à la cuisine et à ses équipements.

Cette somme se décompose comme suit :

- 762 500 € attribués sous forme de fonds de concours versé à la Ville de Bayonne

.../...

- Le solde, de 187 500 €, investi directement par l'établissement pour l'achat de matériels divers de premier équipement

Il est à noter qu'initialement il était prévu que l'intégralité des 950 000 € soit versée sous forme de fonds de concours à la Ville de Bayonne. Pour finaliser l'opération, il convient donc de modifier le plan de financement de la manière suivante :

Montant total de l'opération HT : 3 587 245 €

Partenaire financier	Participation initialement prévue	Participation définitive
Etat	253 065 €	253 065 €
Conseil Régional Aquitaine	429 590 €	429 590 €
Conseil Général des PA	254 590 €	254 590 €
Communauté d'Agglomération	880 000 €	880 000 €
CROUS	950 000 €	762 500 €
Ville de Bayonne	820 000 €	1 007 500 €

Les modalités de versement de la participation du CROUS sont fixées dans la convention jointe.

Je vous propose d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté.

Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.